

Tarifs de formation IMFSI

-Le tarif annuel 2024/2025 de formation infirmière est de **9 600€** net de taxes.

Ces frais peuvent être pris en charge selon votre situation :

> Pour les candidats non issus de la formation professionnelle continue :

→ [Financement des études sanitaires et sociales par la région Occitanie](#)

> Pour les candidats issus de la formation professionnelle, vous devez vous adresser à votre organisme de formation professionnelle via votre employeur.

- Le tarif annuel des frais de rentrée scolaire 2023/2024 est de **170€** net de taxes. *(sous réserve de modification rentrée 2024)*

- CVEC 2023-2024: Contribution à la Vie Étudiante et de Campus, conformément à l'article de loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 est de 100€. *(sous réserve de modification rentrée 2024)*

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel, sportif, citoyen et sociétal des étudiants et à conforter des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Sont exonérés de cette contribution : les étudiants salariés, les étudiants boursiers, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.

La [CVEC](#), d'un montant de 100 euros pour l'année universitaire, est acquittée avant chaque rentrée en formation **infirmière** auprès du [Crous de Montpellier](#).



[Télécharger les conditions générales de vente](#)

Date de publication le 25/05/2022
Date de mise à jour le 06/12/2023